



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – Décembre 2022

01 12 : Hossegor – La SEPANSO apprend en lisant le n° 55 du 30/11/2022 Flash-Info de l'association SPSH que le 19 octobre la SPSH a été conviée par la mairie à participer à la réunion quadripartite (Cabinet conseil, MACS, mairie, SPSH) de restitution de l'étude réalisée par la Cabinet INGEAU Conseils, mandaté par MACS pour étudier les possibles tracés d'implantation souterraine d'un collecteur reliant l'une des plages ouest du lac à l'une des plages de la commune.

02 12 : Bayonne – Réunion du S3PI (port) – Aymeric Bayle, Michel Botella et Georges Cingal ont représenté la SEPANSO.

03 12 : Rion des Landes – Communiqué SEPANSO et Rion-Environnement après le jugement du 30/11/2022 : « *Le Tribunal Administratif de Pau décide en faveur de la biodiversité. Élus, Président et conseillers de la Communauté de Communes du Pays Tarusate, persévérer dans l'erreur serait irresponsable...* »

04 12 : Capbreton

MOBILISATION
DIMANCHE 4 DECEMBRE 10H
RDV PARKING PLAGE DES OCÉANIDES
CAPBRETON
NON! aux câbles électriques
du Golfe de Gascogne

GRAND
PROJET
INUTILE ET
IMPOSÉ

Logos at the bottom: Les Amis de la Terre des Landes, Égaliterre, DENESSE, G.N.Y.S.A., SEPANSO LANDES, and others.

05 12 : Déforestation La SEPANSO a participé au lobbying au niveau européen - Les décideurs européens sont parvenus à un accord sur une loi européenne sur la déforestation. Ce règlement est le premier au monde à lutter contre la déforestation mondiale. Ces nouvelles règles garantiront que lorsque les produits entreront sur le marché de l'UE, ils seront exempts de déforestation. Une large gamme de produits est couverte comme le café, le soja, l'huile de palme, les produits du bois tels que les produits imprimés, ainsi que le caoutchouc. Notamment, grâce à cette loi, nous serons certains que ces produits ont été retracés jusqu'à leur lieu de production. Les décideurs de l'UE ont convenu que des contrôles annuels sur les entreprises et les produits seront inclus pour vérifier s'ils respectent ou non la législation. Les sanctions devront couvrir au moins 4 % du chiffre d'affaires d'une entreprise dans l'UE. Malheureusement, d'autres éléments importants demandés par la campagne #Together4forests ont été écartés par les décideurs. D'autres terres boisées, comme la savane, même si beaucoup d'entre elles, comme le Cerrado brésilien, ont été exclues de l'accord, alors qu'elles sont sous la pression des agriculteurs qui les transforment en fermes géantes. Ces réservoirs de carbone, refuge pour les animaux et sources de revenus pour les peuples autochtones et les communautés locales doivent encore être protégés. La Commission européenne procédera à une étude d'impact sur la faisabilité d'inclure d'autres écosystèmes naturels et réexaminera cette option un an après la mise en œuvre de la loi. En outre, il y a un manque de protection claire des droits de l'homme des peuples autochtones et des communautés locales. Le texte actuel limite la portée des droits de l'homme aux lois nationales : cela signifie que si certains droits des peuples autochtones ou des communautés locales ne sont pas reflétés dans la législation nationale, ils ne seront pas non plus protégés par le droit de l'UE. » WeMove Europe - L'accord trouvé pourra être amélioré lorsque les premiers résultats seront fournis en 2024.

07 12 : Atlas des Paysages landais – Visioconférence

08 12 : Angoules – La SEPANSO reçoit le courrier de Cour d'appel de Bordeaux qui transmet l'arrêt rendu le 1^{er} décembre par la chambre de l'instruction : les personnes identifiées dans un trafic de civelles avaient espéré obtenir la nullité des procédures engagées à leur encontre. La chambre de l'instruction déclare leurs requêtes déposées par Aitor PICABEA CARNES et Oihan PICABEA LZBRON recevables, mais les rejette, de même toutes les autres demandes en nullité ; elle constate que la procédure est régulière ... Enfin elle qu'il sera fait retour au magistrat instructeur aux fins qu'il poursuive et mène à son terme l'information. L'arrêt a été transmis à Me François Ruffié qui représentait la SEPANSO à l'audience le 06 octobre 2022.

08 12 : Mont de Marsan – Commission départementale de la Nature des Paysages et des Sites – Jean-Pierre Temboury a représenté la SEPANSO

09 12 : Arengosse - comité de pilotage du site Natura 2000 FR7200722 "Réseau hydrographique des affluents de la Midouze" – Compte rendu : 2 pages – Présentation en séance : 27 pages -

09 12 : Bayonne – Commission de Suivi de Site CELSA France – Ordre du jour : Mise en service du laminoir, Programmation et nature des travaux pour 2022, Bilan environnemental (air, eau, déchets, retombées atmosphériques, TAR), Modifications et amélioration des installations, Bilan des inspections (DREAL), Questions diverses.

Georges Cingal excusé – Michel Botella a représenté la SEPANSO

09 12 : Bordeaux – Comité de Pilotage du Schéma régional des carrières

- Présentation de l'analyse des enjeux et de l'atlas des enjeux
- Validation du rapport d'analyse prospective
- Présentation des scénarios d'approvisionnement durable
- Point d'étape de l'élaboration des objectifs, orientations et mesures

SEPANSO excusée

09 12 : Oeyreluy – Dans l'intérêt de riverains et de la SEPANSO Landes, Me Ruffié adresse un Mémoire au Tribunal administratif contre l'arrêté n° 2022-349 d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 à L. 181-32 du code de l'environnement concernant le projet d'aménagement (tranche n° 1) d'un golf 18 trous et d'opération d'urbanisation à Dax, Oeyreluy et Tercis-les-Bains en date du 10 août 2022 (30 pages + 13 pièces jointes)

09 12 : Bordeaux – Conseil d'administration de la SEPANSO Aquitaine.

11 12 - Projet d'interconnexion électrique France-Espagne (RTE / Red ELECTRICA) – Enquête publique - Observations de la SEPANSO 40 : 4 pages

12 12 : Moliets – Huchet – la SEPANSO adresse un courrier à la DREAL pour attirer son attention sur le fait que l'aire marine protégée n'a pas été prise en compte par la préfecture des Landes pour autoriser les travaux à l'embouchure du Courant.

12 12 : Stratégie Nationale des aires protégées – Compte rendu de la réunion du 7 novembre à laquelle Georges Cingal a représenté la SEPANSO : 2 pages – Diaporama Déclinaison régionale SNAP : 33 diapos – Était jointe au compte rendu la fiche ripisylves établie par la SEPANSO et la FiBois.

12 12 : Anglet – SAGE Adour Aval – Commission thématiques, le matin pour la Qualité de l'eau et l'après-midi pour l'Aménagement du territoire.

13 12 : Moliets & Maà : La cheffe de cabinet de Béangère Couillard, secrétaire d'État à l'Écologie, répond à Jean-Luc Saint-Pic, notre adhérent qui avait attiré son attention le 25 novembre sur la situation inacceptable à l'embouchure du Courant d'Huchet : «...la ministre a pris attention de votre requête... Elle m'a chargée de transmettre votre correspondance à la préfète des Landes, en appelant son attention sur votre démarche... Je fais suivre également votre courrier au directeur de l'eau et de la biodiversité... »

13 12 : Gastes – Transmission du dossier Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'urbanisme – Dossier suivi par Jean-Marc Vigneaux

13 12 : Arthez d'Armagnac - comité de pilotage du site Natura 2000 FR7200806 "Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

13 12 : Dax – Dossier Solarezo - audience au Tribunal de commerce – Jean Dupouy a représenté la SEPANSO

13 12 : Mont de Marsan : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) – Georges Cingal a représenté les associations de protection de la nature et de l'environnement.

13 12 : Mont de Marsan - - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a confié à la représentante de la Confédération paysanne le soin de présenter les votes de la SEPANSO pour les différents dossiers – PV officiel : 10 pages – Annexes : documents relatifs au projet sur la commune de Bourdalat et projet d'amendements du règlement intérieur

13 12 : Pouillon – Dossier 2201994 – Le tribunal administratif communique copie d'un mémoire présenté par M. Denis Lesluyes : impact des travaux sur sa maison.

14 12 : Courrier SEPANSO Aquitaine adressé au Ministre de l'Agriculture après sa déclaration à Pau : « L'eau va tomber toujours en quantité mais de manière irrégulière. La meilleure façon de réagir, c'est de faire des réserves ! »

- La SEPANSO renouvelle sa demande d'une **étude d'impact de l'ensemble des défrichements réalisés en Aquitaine sur la pluviométrie.**
- La SEPANSO demande à **ce que les associations participent le plus en amont possible (comme le prévoient la Convention d'Aarhus et la Charte de la Concertation) aux côtés des élus, des organisations professionnelles et des services de l'État aux réunions organisées pour préparer des « Projets de territoires pour la gestion de l'eau ».**
- La SEPANSO demande à ce que les **opérations de drainage soient conditionnées à une étude d'impact préalable.**
- La SEPANSO, comme d'autres ONG françaises et européennes, attend toujours la **publication d'une Directive Sols.**

14 12 : Saint-Perdon – La SEPANSO avait adressé un courrier à la préfète des Landes le 09/06/2021 pour demander l'arrêt des activités du ball-trap ; ce courrier est resté sans réponse. Une personne qui

souhaite relancer la mobilisation contre les nuisances de cette activité a demandé communication de notre dossier, ce qui a été fait.

15 12 : CLE Midouze – Visioconférence Bureau (Brocas) – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO

15 12 : Moliets – La SEPANSO demande à la préfète la communication des copies des formulaires déposés par la commune les trois dernières années pour détourner le Courant d’Huchet à son embouchure. Notre demande s’appuie sur la Circulaire du 20 Janvier 2012 relative à la gestion durable et intégrée du Domaine Public Maritime (NOR : DEVL1121741C – texte non paru au journal officiel - la DDTM en a été destinataire) qui impose de remplir une demande d’autorisation de circulation sur le Domaine Public Maritime.

16 12 : Forêt – réunion de la Commission Forêt SEPANSO Aquitaine (Visioconférence) – Bernard Perrin a représenté la SEPANSO Landes. Compte rendu : 5 pages

16 12 : Bayonne – Commission de Suivi de Site Alkion Terminal – Michel Botella a représenté la SEPANSO.

16 12 : Barcelone du Gers – Réunion de préfiguration du SAGE Nappes profondes – Georges Cingal a représenté la SEPANSO 40 et FNE 65 – Michel Rodés a représenté la SEPANSO 64

16 12 : Révision du SCoT et du PLUi par la communauté de communes MACS – L’association Messanges Environnement a adressé ses observations dans le cadre de la consultation du public (3 pages).

16 12 : Labenne – Me Terrasse adresse un Recours gracieux tendant au retrait de l’arrêté n° 2022-1340 du 31 août 2022, affiché le 24 octobre 2022, autorisant la Société SNC LABENNE LAGUERRE à défricher 1ha 16a 49ca de parcelle de bois situé sur la commune de LABENNE sur deux parcelles cadastrées AO 156 et 160 dans le cadre d’un projet immobilier de 18 maisons individuelles.

19 12 : SAGE Adour Aval – Visioconférence pour le Bureau (dossier site de la caserne de Bayonne) – PV officiel : 14 pages

19 12 : Saint-Paul les Dax – Accrobranche - Lors de la réunion du conseil municipal, le maire annonce : « *Aucun des trois sites étudiés ne réunissait les conditions nécessaires à sa réalisation* ». En ce qui concerne la SEPANSO qui avait soutenu ses adhérents et la mobilisation des citoyens opposés au projet sur le site en haut du lac, nous ne pouvons qu’exprimer notre satisfaction.

20 12 : Le tribunal administratif de Bordeaux a suspendu l’arrêté autorisant la pêche à l’alose jusqu’au 31 décembre

24 12 : 85% des sapins de Noël contaminés par des pesticides – Communiqué Agir pour l’Environnement - https://partage.agirpourenvironnement.org/s/les-sapins-de-noel-contamines-aux-pesticides/?utm_source=sendinblue&utm_campaign=CA-enquete-sapins&utm_medium=email

27 12 : Meilhan – Jean Dupouy, vice-président de la SEPANSO, a réalisé une analyse acoustique en zone naturelle route de Lesgouret. Cette démarche est la suite logique des réclamations de la SEPANSO qui alertait dès 2020 sur un dépôt de bois sur une aire naturelle. Nos interventions avaient abouti en 2020 à la mise en place d’une réserve incendie et d’une interdiction de broyage ; fin 2021 nous avons signalé des opérations de broyage et transmis la photo du broyeur. Fin 2022 mêmes problèmes de nuisances sonores : broyage, avertisseur de recul des engins, klaxons et bruit des moteurs ! Le niveau moyen de Leq se situe à 55,8 dB.



28 12 : Diffamation envers particuliers par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voies électronique – Le juge d’instruction rend une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel concernant la Fédération Départementale des Syndicats d’Exploitants Agricoles des Landes et le Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Landes. Le juge renvoie les responsables de ces organisations devant le Tribunal correctionnel de Dax pour y être jugés conformément à la loi le lundi 30 janvier 2023 à 13h30.

29 12 : Le trésorier de la SEPANSO Landes adresse la déclaration des dons perçus au service des finances publiques.

31 12 : Sainte Eulalie en Born – Faute d’être entendus par les autorités compétentes, des riverains s’adressent à la SEPANSO pour nous prier d’intervenir à propos des nuisances sonores des engins à moteur qui circulent illégalement sur les dépôts de sable qui ont été extraits lors du dragage du courant de Mimizan.

31 12 : Tarnos – La commune communique les résultats des analyses des eaux réalisées sur les trois secteurs du rivage. Sans surprise les analyses confirment la mauvaise qualité bactériologique des eaux sur la plage située entre le port et l’embouchure du fleuve : il ne devrait donc plus y avoir de baigneurs dans ce secteur. La commune explique : *« Si le recherches mettent en évidence la présence de nombreux polluants émergents les substances chimiques ne sont pas prises en compte actuellement quant aux autorisations des eaux de baignade. Néanmoins, elles restent sans appel. »*. Les associations apprécient ce porter à connaissance.

Documents :

Parc Photovoltaïque de Meilhan : avis favorable sous condition du 8 décembre 2022 :

https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2019-06-13d-00824_complexe_photovoltaique_meilhan_40.pdf

Parc Photovoltaïque de Laluque : CNPN, avis défavorable du 5 décembre 2022 :

https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2022-09-13d-00982_projet_centrale_photovoltaique_laluque_40.pdf

Le changement climatique, données clés – Ministère de la Transition Écologique – 5 pages (1 Mo)

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/infographie_pdf_chiffres_cles_climat_2022_2.pdf

Les chiffres clefs de l'énergie - Ministère de la Transition Écologique – 3 pages (181 Ko)

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/datalab_109_chiffres_cles_energie_edition2022_infographie.pdf

Les chiffres clefs des énergies renouvelables - Ministère de la Transition Écologique – 1 page (72 Ko)

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/energies_renouvelables_2022_WEB2.pdf

Les émissions de CO2 liées à l'énergie – Ministère de la Transition Écologique – 1 page (144 Ko)

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/datalab_106_les_facteurs_d%E2%80%99evolution_des_emiissions_de_co2_liees_a_l_energie_en_france_de_1990_a_2020_septembre202_infographie.pdf

Biodiversité : les régions ont-elles plus d'ambitions depuis 2021 ? France Nature Environnement

<https://fne.asso.fr/actualites/biodiversite-les-regions-ont-elles-plus-d-ambition-depuis-2021>

Vous pourrez accéder aux fichiers finalisés le 15 décembre 2022 :

- Éléments d'information sur les politiques mises en œuvre (16 pages)
- Éléments d'analyse des SRADDET (29 pages)
- 22 recommandations de France Nature Environnement (10 pages)